



LE PETIT LAUZERTIN ILLUSTRÉ - N° 1

LAUZERTINES, LAUZERTINS,

Sans perdre une minute nous nous sommes mis au travail.

Nous tiendrons nos promesses, l'esprit qui nous anime, saura bousculer les obstacles. L'information, la concertation, le dialogue, sont des priorités.

La Mairie est la maison de tous, ouverte à tous. Chacun peut s'y informer.

Nous avons voulu que cette information parvienne jusque chez vous.

Ainsi Le Petit Lauzertin Illustré est né. Sa forme est encore imprécise. Il est peut-être un peu chétif, mais souhaitons-lui longue vie et un grand développement.

Cette information est pour vous mais elle doit grandir par vous. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice que nous voulons bâtir tous ensemble.

Cette information est aussi un moyen pour que les idées et les volontés se rencontrent.

Nous irons dans le même sens si nous voulons bien nous concerter, instaurer un véritable dialogue.

A travers notre volonté que vive Lauzerte. Nous renouvelons nos vœux de prospérité à ce Petit Lauzertin Illustré.

ALAIN CHAUVE
Maire de Lauzerte

LA MAIRIE

MAIRE : Alain CHAUVE

ADJOINTS : René BACOU : TRAVAUX, EMPLOYÉS COMMUNAUX

Marcelle GERVAIS, Christophe COTTIGNIES, Jean-Pierre SALEVIEILLES, Jean-Michel FAURE, Lucien DESSEAUX, André LAGARDE.

Jacques COUDERC : ANIMATIONS, INFORMATIONS, ASSOCIATIONS, ÉDUCATION, DÉVELOPPEMENT :

Michel PRIEUR, Alain PARDO, Patrick BROTONS, Alain MIRC, André LAGARDE, Christophe COTTIGNIES, Jean-Michel FAURE, Raymond LANIES, Jean-Pierre SALEVIEILLES

C Christian BADOUC : BUDGET, SUBVENTION, RÉPARTITION
Raymonde PUIG, Patrick BROTONS, Georges LOLMEDE, Marcelle GERVAIS.

Lucien DESSEAUX : AGRICULTURE, VOIRIE
Guy TRESSSENS, Jean-Pierre SALEVIEILLES, Yvan GARY, André LAGARDE, Raymond LANIES

Georges LOLMEDE : COMMERCE, ARTISANAT, TOURISME
Marcelle GERVAIS, Alain PARDO, Guy TRESSSENS, Yvan GARY, Michel PRIEUR, Patrick BROTONS.

Permanence du Maire à la Mairie :
Tous les mercredis 18h - 20 h.
Permanence des adjoints à la Mairie :
tous les samedis 10h - 12 h.

SYNDICATS INTER-COMMUNAUX

■ Syndicat de la Voirie du Canton de LAUZERTE	:	MM. CHAUVE & DESSEAUX
■ Syndicat des Eaux de la Région de Lauzerte et Montaigne de Quercy	:	MM. BACOU & GARY
■ Syndicat d'Electrification	:	MM. LARGARDE & PARDO
■ Syndicat d'Aménagement du bassin des Barguelonne et du Lendou	:	M. COUDERC & Mme PUIG
■ Syndicat d'aménagement de la grande Seoune	:	MM. BADOUC et PRIEUR
■ Syndicat de Transports Collectifs du Bas Quercy Ouest (Minicar)	:	MM. COUDERC et COTTIGNIES
■ Conseil d'Etablissement du Collège de Lauzerte	:	M. COUDERC & Mme PUIG
■ Commission Administrative de la Maison de Retraite de Lauzerte	:	M. BACOU, Mme GERVAIS & Mr COUDERC.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 89

Le Vote du Budget primitif 89 devait intervenir avant le 15 avril. La préparation du budget fut donc la première tâche de la commission ; il ne pouvait s'agir que d'UN BUDGET DE TRANSITION qu'il conviendra de parfaire avec les budgets supplémentaires. Ce budget fut présenté, discuté et voté à l'unanimité le 9 avril lors de la première réunion de travail du nouveau conseil. Sans rentrer dans le détail de la complexité comptable, il convient de rappeler qu'un budget municipal comporte deux sections : une section de fonctionnement, une section d'investissement.

■ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : ses recettes d'un montant de 4 542 713 F pour 1989, sont constituées :

- des dotations versées par l'Etat pour 37 %,
- des contributions directes pour 50 %.

Les dotations de l'Etat sont pour l'essentiel dépendantes du nombre d'habitants de la commune. Les contributions directes : taxe d'habitation foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle résultent de l'application d'un taux sur des bases d'imposition ; LE CONSEIL MUNICIPAL A LE POUVOIR DE FIXER LE TAUX D'IMPOSITION. Pour 1989, il a été décidé de reconduire les taux de 1988.

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes : frais de personnel, fournitures, entretien, frais financiers (intérêts des emprunts)...

La différence entre recettes et dépenses doit normalement dégager UN PRÉLEVEMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS qui sert à rembourser le capital de l'annuité de la dette et à assurer UNE MARGE D'AUTOFINANCEMENT pour de nouveaux investissements.

■ LA SECTION D'INVESTISSEMENT : d'un montant de 1 785 977 F pour 1989

En recettes :

- Les prélèvements sur recettes de fonctionnement, déjà évoqués.
- Les fonds de compensation de la T.V.A. correspondant au reversement de T.V.A. sur investissements réalisés deux ans auparavant,
- Le cas échéant, le produit de nouveaux emprunts...

En dépenses :

Le remboursement d'emprunts (pour la partie capital de l'annuité)

Le financement de nouveaux programmes d'investissements. Les nouveaux investissements programmés pour 1989 :

Poursuite et finition des travaux en cours : centre de secours, église Saint-Barthélémy, travaux d'assainissement (14ème et 15ème tranche)

Nouvelle acquisition de terrains pour l'implantation d'une unité d'abattage et de transformation de palmipèdes gras.

d'immeubles : "maison Tauran",

Travaux sur voies et réseaux.

■ ANALYSE FINANCIERE : L'examen d'un document chiffré fourni par Monsieur le Percepteur de Lauzerte permettait d'ajuster les premières conclusions établies lors de la préparation du budget primitif. Cette analyse financière porte sur 5 exercices, de 1983 à 1987 ; les résultats de 1988 n'étaient pas encore définitivement connus. Au travers de cette analyse, les données de la commune de Lauzerte sont comparées à la moyenne départementale, les conclusions de cette comparaison pouvant être modulées pour tenir compte de l'extrême diversité des communes du département.

Parmi les éléments positifs, il convient de retenir dans cette analyse financière : une marge d'autofinancement réelle supérieure à la moyenne départementale et un endettement modéré, exprimé en pourcentage des produits, la commune de Lauzerte est, en 1989 à 16 % la moyenne départementale à 18 %

■ PAR CONTRE

La commune de Lauzerte ne dispose plus de fonds de roulement, trop d'investissements semblent avoir été réalisés en puisant dans ces fonds de roulement, il y a aussi un retard important dans le versement des subventions... Le potentiel fiscal a été entièrement mobilisé ; il ne semble plus possible d'augmenter substantiellement les taux d'imposition.

Les charges de fonctionnement devront être mieux maîtrisées ; s'il ne paraît pas possible dans l'immédiat d'augmenter les recettes, il faut en conséquence limiter les dépenses courantes.

COMMISSION COMMERCE ARTISANAT

La Municipalité a provoqué une réunion des commerçants et artisans dans le but de constituer une association qui pourrait promouvoir et motiver ce secteur indispensable à la vie active de la localité.

Cette association a vu le jour au mois de mai et déjà entrepris un travail de relance de l'activité commerciale.

La nouvelle municipalité souhaite que les commissions soient ouvertes à tous. Ainsi, par exemple, siègent de plein droit à la commission éducation Monsieur le Principal du Collège et Mesdames les Directrices des écoles maternelles et primaires.

Il en va de même pour la commission des sports où siègent les présidents de chaque association sportive etc...

Chaque Lauzertin qui le désire est invité à participer à la commission qui l'intéresse et par laquelle il se sent motivé.

LE BILLET DU COMBATTANT

La validité des cartes du combattant est désormais permanente.

Cette mesure résulte de l'arrêté du 27.01.89. La mention de la période figurant sur la carte devient donc inutile.

Les prochaines cartes ne comporteront plus cette indication.

Anciens combattants, titulaires de la carte du combattant, si vous avez plus de 75 ans et que vous soyez imposable sur le revenu, n'oubliez pas de le mentionner dans votre déclaration, cela vous permettra de bénéficier

d'un 1/2 point de plus d'abattement sur votre imposition.

APPEL

Tous les anciens combattants, anciens mobilisés ou prisonniers, veuves de toutes les guerres, anciens d'A.F.N sachez que nous sommes toujours à votre service pour cela, venez rejoindre notre famille du monde combattant

M. PARIS

Depuis notre prise de fonction la commission a eu à s'occuper :

■ **DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE PERSONNEL COMMUNAL :**

- Dégager la chapelle du cimetière
- Aménager un local pour entreposer les denrées de la cantine
- Exécuter des travaux de création et de curage de fossés (à Aulery, à la Raterie, à Poulet, à Fontou).
- Dégager et nettoyer l'ancienne maison Ave, en face la Mairie, pour pouvoir y installer le Syndicat d'Initiative.
- Refaire l'installation électrique dans cette maison
- Alimenter un lavabo en eau chaude et froide dans chaque classe de la Maternelle
- Aménager un boulo-drome au Stade G. Dausse (1^o tranche exécutée)
- Préparer un escalier dans le lotissement Santi
- Réparer le mur du cimetière de St Fort et la toiture de la sacristie
- Remanier la toiture de l'Eglise de St Amans de Moncessou dans la partie située au dessus de l'autel.

■ **DES GROS TRAVAUX EN COURS**

- Travaux de restauration à l'Eglise St Barthélémy : ces travaux commencés peu avant les élections sont maintenant terminés pour la

1^o tranche (soit une dépense de 281 000 F T.T.C. subventionnée à 50% ; un avenant de 38400 F non subventionné avait été voté en Février ; total 319400 F). Un supplément de travaux de 102000 F pour reprendre les contreforts nous a été soumis, mais une autre solution a été trouvée qui évite toute majoration.

Pour la 2^o tranche, nous avons demandé une révision de la dépense prévue pour la réfection des vitraux. Une économie importante doit être possible.

- **Travaux au centre de Secours des Pompiers à Auléry :**

Les travaux sont terminés, le bâtiment a été réceptionné et a été inauguré le 27 Mai. Beaucoup trop de points avaient été oubliés : le chauffage pour la mise hors-gel ; le séchage des tuyaux, la peinture de l'avant, un trottoir sous l'avant... La bonne volonté des sapeurs Pompiers et de la municipalité a du palier à ces oublis

■ **DES PROJETS DE TRAVAUX**

Le nombre de projets mis en route est disproportionné avec les possibilités financières de notre commune. Nous serons amenés à mettre en place un plan à long terme et nous consulterons les habitants sur ces réalisations futures, en particulier sur la rénovation du quartier du faubourg qui nous est imposée par la réfection de la route départementale prévue par la DDE et le Conseil Général.

SYNDICAT D'INITIATIVE : Une nouvelle politique

Le syndicat d'initiative s'est réuni en assemblée générale pour renouveler son conseil d'administration et son bureau.

M. CHAUVE, Maire de Lauzerte, débuta cette réunion en indiquant que la municipalité désirait donner un nouvel élan au Syndicat d'Initiative.

Pour cela, des moyens importants sont mis à sa disposition, en

particulier la mise en place d'un bureau dans la maison, située en face de la mairie. Embauche d'un TUC.

Ensuite, M. COUDERC, maire adjoint, délégué à la culture, précisait le rôle important que devait avoir le Syndicat d'Initiative dans le développement touristique de Lauzerte.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 Mai 1989 - 21 h

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Monsieur le maire ouvre la séance et présente Monsieur BEZARD, notre expert, exerçant à Moissac... ; qui fait un exposé très précis sur l'élaboration d'un plan d'occupation des sols de la commune de LAUZERTE. Monsieur Bezard insiste longuement sur l'intérêt de l'élaboration d'un POS sur informatique immédiatement ; expliquant combien il était indispensable pour une commune comme LAUZERTE, de posséder d'ores et déjà un P.O.S. avec une banque de données la plus complète possible et la plus précise possible. Premièrement : l'informatique permettant une mise à jour permanente et immédiate du P.O.S. Secondement : Accessibilité facile d'emploi et surtout permettant d'avoir immédiatement tous les renseignements nécessaires selon les zonages, la qualité des équipements, des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement de voirie etc... permettant l'étude très rapide de demande de permis de construire d'implantations diverses d'entreprises par exemple. Suite à l'exposé de Monsieur BEZARD, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une commission du POS. Après en avoir débattu le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer une commission du POS et vote la prescription d'un POS pour la commune de LAUZERTE. Les différentes questions se posant pour l'élaboration du POS seront étudiées par la commission et soumises au Conseil Municipal ; sachant que l'élaboration et la mise en place d'un POS, pour qu'il soit réellement efficace et puisse permettre une bonne gestion du sol, objective et rapide, doit se prévoir sur deux années.

LES VILLAGES ROUMAINS :

Monsieur le Maire fait donner lecture de la proposition du CDJA "Opération villages roumains". Cette opération constitue l'établissement d'un jumelage avec un village ROUMAIN. Il s'agit de faire adopter par le plus possible de communes Européennes un village ROUMAIN. Cette requête du CDJA est basée sur les événements de ROUMANIE. Le régime de NICOLAE CEAU-CESCU a mis en place un plan de SYSTEMATISATION et de RATIONALI-

SATION en ROUMANIE. D'ici peu, 8000 villages ROUMAINS seront rayés de la carte. Cette politique répond à une volonté gouvernementale d'effacer toute trace du passé Historique et Culturel Roumain. Déjà de nombreux bâtiments et sites historiques ont été tout simplement détruits. Le Conseil Municipal à l'unanimité s'est élevé contre ce génocide culturel et se propose de devenir au plus-tôt, "COMMUNE ADOPTIVE EUROPEENNE" d'un village ROUMAIN, espérant attirer l'attention de tous sur cette dangereuse situation.

CONVENTION COLLEGE :

Cette convention concerne en particulier la gestion du gymnase installé au collège de LAUZERTE. Le Conseil Municipal à l'unanimité signe cette convention et précise que l'utilisation du gymnase par les associations de LAUZERTE, le désirant, ne pourra se faire qu'en application d'un règlement bien précis de l'usage du gymnase.

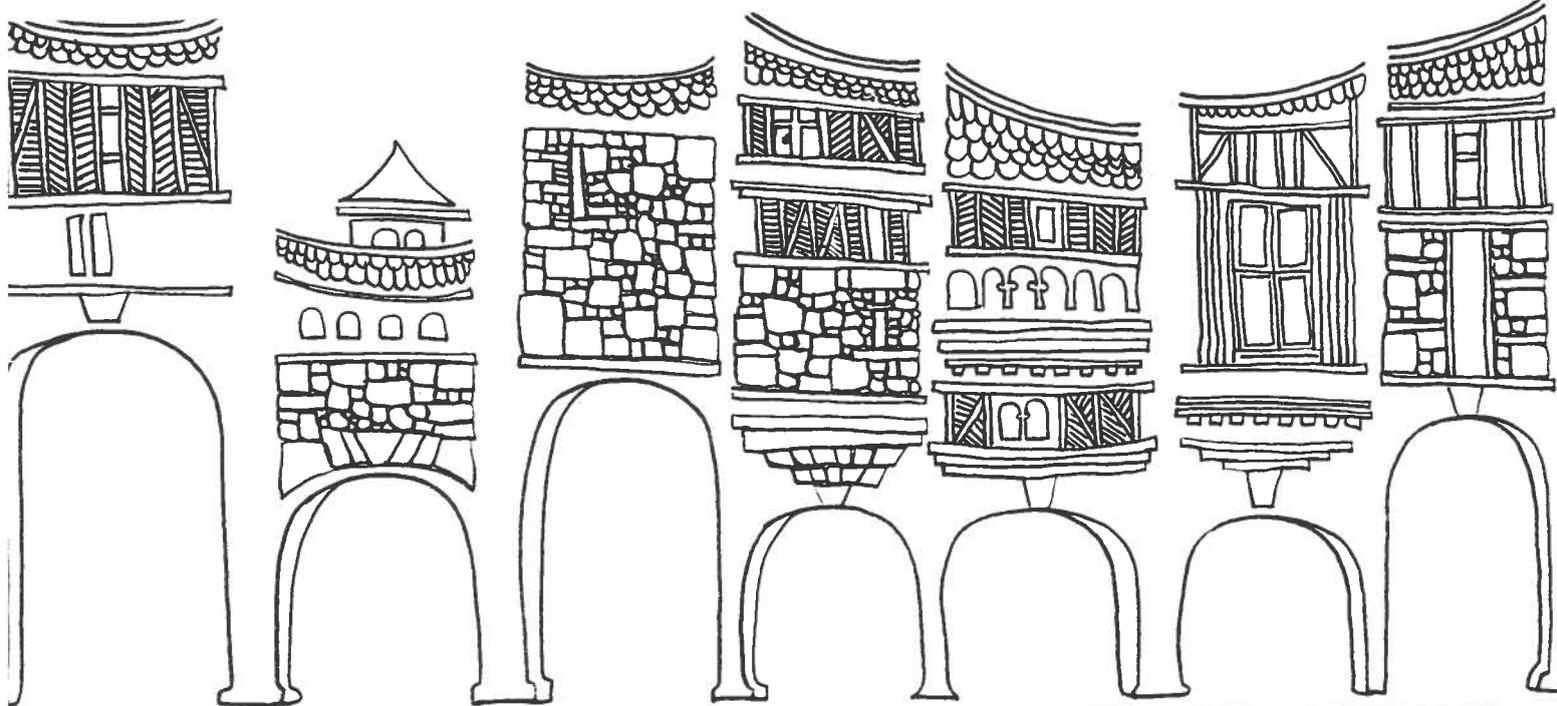
VENTE CHEMINS RURAUX :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de chemins ruraux, spécifiant qu'une enquête publique "COMODO INCOMODO" devra être réalisée pour chaque proposition d'achat d'un chemin communal.

TABLEAU DES SUBVENTIONS 1989 :

Le montant annuel cumulé de ces subventions pour 1989, s'élève à 107800,00 francs. Nous notons que ces subventions versées aux associations sont en bon équilibre ; sont représentés les clubs sportifs, les associations de loisirs, de culture et d'art, de développement économique aussi.

Le Conseil Municipal insiste pour que soient maintenues l'ensemble de ces subventions, considérant qu'elles sont le gage d'une communication et d'une concertation avec les associations ainsi qu'elles favorisent leur création ou leur développement.



Comité des Fêtes	30 000	Ass. Bibliothèque Centrale de Prêt	800
Union sportive Lauzertine, section football	11 000	Ass. pour le développement des Arts / Musique	750
Union sportive Lauzertine, section rugby	11 000	Ass. Renaissance de Marcillac/Festival du Quercy Blanc	700
Union sportive Lauzertine, section tennis	2 000	Comité d'expansion économique de T&G	1 000
Union sportive Lauzertine, section pétanque	1 000	Groupement de développement agricole	10 000
Comité agricole de Lauzerte	4 100	St Hubert Club LAUZERTIN	500
Arts et artisanat	3 000	Syndicat agricole	500
Coopérative Ecole Primaire	4 500	Mouvement Prisonniers de Guerre/Centre de Lauzerte	500
Coopérative Ecole Maternelle	4 500	Ass. Départ. Veuves Civiles/Section de Lauzerte	500
Syndicat d'Initiative de Lauzerte	3 000	CAUE T&G	250
Foyer Coopérative collège	1 900	Ass. Assistance aux animaux	200
Office départemental du Tourisme	1 650	Fédération Nle Anciens Combattants/FNACA Lrte	500
Ass. Communale de chasse agréée	1 500	Centre de rénovation du logement / Pact	150
Amicale des Sapeurs Pompiers	4 000	Union Nle des Ass. de déportés & Internés de T&G	100
Ass. Rurale du 3° Age/La Colline Enchantée	1 500	Ass. Départ. d'organisation de manifestations agricoles	100
Ass. Loisirs Animation Les Joyeux Lézards	1 000	Ass. Aide aux personnes âgées et handicapées Csin	100
Moto-club Lauzertin	1 000	Los Cocuts del Pibol	500
Sté de Pêche Le Gougou Lauzertin	1 000	Randonneurs Equestres	500
Greta	1 000	USL Tennis de table	1 500

PROJET D'ACQUISITION et D'AMENAGEMENT D'UN IMMEUBLE

Le Conseil Municipal lors de sa dernière séance, consécutivement au vote du budget primitif, inscrivait prévisionnellement l'achat d'une maison dans le faubourg de LAUZERTE.

Cette maison de grande taille et possédant une grande surface commerciale était inhabitée et inexploitée. Il est question de la "MAISON TAURAN".

Le Conseil municipal ne manquait pas dès son installation, de voir l'intérêt qu'apporterait l'acquisition d'un tel immeuble. Sa situation géogra-

phique en plein centre de la vie commerciale du faubourg de LAUZERTE permettrait une exploitation de commerce très rapidement. La création de plusieurs appartements est envisagée. Les appartements à louer à LAUZERTE faisant particulièrement défaut, il sera engagé une étude dans le cadre des opérations "PALULOS" opérations très bien subventionnées et strictement réservées à la création d'appartements dits à caractères sociaux. Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ce bâtiment.

EXTENSION DE LA ZAD

Le Conseil Municipal décide d'étendre la Zone d'Aménagement Différé de LAUZERTE jusqu'aux limites nouvellement définies comme suit :
- Départementale 653 VIGNALS - AULERY - SARALLE

- Barguelonne : SARAILLE - VIGNALS

L'extension de la ZAD devant être comprise comme un moyen terme permettant d'attendre l'installation et la mise en place du Plan d'Occupation des Sols.

CONVENTION SEMATEG

Le Conseil Municipal signe une convention avec la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DU TARN ET GARONNE, concernant la

mise en place et l'installation d'un abattoir de palmipèdes gras aux normes CEE sur la commune de LAUZERTE.

Dans son prochain numéro Le Petit Lauzertin illustré ouvrira une Rubrique "courrier des lecteurs" où chacun pourra faire paraître ses remarques et critiques. Votre courrier devra être adressé à Mr Jacques COUDERC - Maire adjoint
- Maire de Lauzerte.